

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 636

10 mars 2012

SOMMAIRE

Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.	30497	CEREP III Investment X S.à r.l.	30492
Advent Vision Two S.à r.l.	30497	CEREP Investment Franklin S.à.r.l.	30494
AEPF IV S.à r.l.	30523	CEREP Investment S S.à.r.l.	30482
AIR.CA S.A.	30497	Chi Whizz S.à r.l.	30496
Akila Finance S.A.	30498	DDR Luxembourg S.à r.l.	30527
Alapco Real Estate Development S.A. ...	30498	DDR Luxembourg S.à r.l.	30528
Alcantara Engineering S.A.	30499	Die Bodenleger S.à r.l.	30525
Alchimie Capital S.A.	30498	Efeu Invest S.à r.l.	30500
Aloha, s.à r.l.	30499	Finprema Luxembourg S.à r.l.	30525
Alpha Industrial Holding S.à r.l.	30522	FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l.	30527
Alternative Communication Cabling Service S.A.	30522	La Rose S.A.	30521
Altmunster Investment S.A.	30499	Rosarito Luxembourg S.à.r.l.	30528
Altmunster Investment S.A.	30500	Sassoli Group International S.A.	30521
Altmunster Investment S.A.	30500	SB Real Estate S.à r.l.	30522
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	30524	Seabream S.à r.l.	30522
Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l.	30524	SGC Investments Luxembourg	30521
Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l.	30524	Sigma Holding S.A.	30521
Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l.	30524	Solideal Holding S.A.	30521
Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l. ...	30525	Stonecreek Technologies Inc.	30521
CEREP III Investment A S.à r.l.	30484	Stratus Invest S.C.A.	30521
CEREP III Investment B S.à r.l.	30486	Triangle Digital INX Europe S.A.	30499
CEREP III Investment M S.à r.l.	30488	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	30500
CEREP III Investment Q S.à r.l.	30490		

CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.268.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 107.559, here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEREP Investment S S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 116.268 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 12 April 2006, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1345 page 64533 dated 12 July 2006. The Articles of the Company have been amended several time since its incorporation and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 June 2008, published in the Mémorial C, number 1853, page 88927 dated 28 July 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions (i) of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and (ii) of article 14 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 18 of the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559

ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "*CEREP Investment S S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.268 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 12 avril 2006, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1345, page 64533 du 12 juillet 2006.

Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1853, page 88927 du 28 juillet 2008.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises (i) conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et (ii) conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 18 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915. Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53545. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012731/107.

(120014988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

CEREP III Investment A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.452.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CEREP III Italy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 130.302,

here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEREP III Investment A S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 134.452 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 December 2007, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 112 page 5356 dated 16 January 2008. The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions (i) of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and (ii) of article 13.2 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 19 the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CEREP III Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.302, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "CEREP III Investment A S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.452 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2007, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 112, page 5356 du 16 janvier 2008. Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises (i) conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et (ii) conformément aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 19 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53541. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012739/107.

(120014966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

CEREP III Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.649.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CEREP III Investment A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 134.452,

here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEREP III Investment B S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 128.649 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 May 2007, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1554, page 74546 dated 25 July 2007. The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions (i) of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and (ii) of article 14 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 18 of the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CEREP III Investment A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.452, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "CEREP III Investment B S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.649 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 16 mai 2007, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1554 page 74546 du 25 juillet 2007.

Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises (i) conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et (ii) conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 18 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53540. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012741/106.

(120014961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

CEREP III Investment M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.111.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CEREP III Germany S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 130.289,

here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEREP III Investment M S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 140.111 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 June 2008, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1895, page 90937 dated 1st August 2008 The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions (i) of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and (ii) of article 13.2 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 19 of the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CEREP III Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.289, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "CEREP III Investment M S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.111 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2008, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1895, page 90937 du 1^{er} août 2008.

Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises (i) conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et (ii) conformément aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 19 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53554. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012745/107.

(120015238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

CEREP III Investment Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.112.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 130.447,

here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEREP III Investment Q S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 140.112 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 June 2008, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1896, page 90979 dated 1st August 2008. The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions (i) of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and (ii) of article 13.2 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 19 of the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "CEREP III Investment Q S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.112 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2008, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1896, page 90979 du 1^{er} août 2008. Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises (i) conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et (ii) conformément aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 19 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53555. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012746/106.

(120015008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

CEREP III Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.128.

In the year two thousand and eleven, on the second day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III France S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 130.286.

here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “CEREP III Investment X S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 141.128 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 August 2008, and whose articles of incorporation (the “Articles”) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”), number 2256, page 108252 dated 16 September 2008. The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions (i) of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time (the “1915 Law”), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and (ii) of article 13.2 of the Articles.

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 19 of the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company’s assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «CEREP III Investment X S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.128 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 8 août 2008, et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2256 page 108252 du 16 septembre 2008. Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises (i) conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et (ii) conformément aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts.

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 19 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54385. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012748/106.

(120015178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

CEREP Investment Franklin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.494.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CEREP II Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 107.558, here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 107.559; here represented by Flora Gibert employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "CEREP Investment Franklin S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 114.494 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 February 2006, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 957, page 45922 dated 16 May 2006. The Articles of the Company have been amended several time since its incorporation and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 31 May 2007, published in the Mémorial C, number 1632, page 78302 dated 2 August 2007.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company, Mr Oussama Daher, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 18 of the Articles, who has previously declared to accept such mandate.

Third resolution

The Shareholders resolve that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

CEREP II Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.558, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé. CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration, sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "CEREP Investment Franklin S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.494 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 6 février 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 957, page 45922 du 16 mai 2006. Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution et pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1632, page 78302 du 2 août 2007.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer en tant que liquidateur, M. Oussama Daher, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 18 des Statuts, qui a déclaré au préalable avoir accepté ce mandat.

Troisième résolution

Les Associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53546. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012729/110.

(120015000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Chi Whizz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 121.937.

L'an deux mille douze, le cinq janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit bélizien TANSMORE PROJECTS LIMITED, ayant son siège social à Belize-City, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 (Belize), inscrite au Registre IBC de Belize sous le numéro 45246,

ici représentée par Madame Christel RENIERS, déléguée commerciale, demeurant à L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CHI WHIZZ S.à r.l., ayant son siège social à L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 121.937, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 34 du 23 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés:

suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1124 du 12 juin 2007;

suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2322 du 27 novembre 2009;

suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2299 du 27 octobre 2010.

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 le siège social de la société de L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers (Grand-Duché de Luxembourg) à F-59777 Lille, 253, boulevard de Leeds (France), et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit français, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la société au nouveau siège social.

Deuxième résolution

L'associée unique décide que par le transfert de son siège social en France la société emporte en France tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité française avec le maintien de sa personnalité morale.

Troisième résolution

L'associée unique décide de confirmer Monsieur Vincent GALLÉ, né à Anderlecht (Belgique), le 17 novembre 1962, demeurant à L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuel.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christel RENIERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2012. Relation GRE/2012/215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012755/55.

(120015097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 142.559.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, résidant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012016417/19.

(120020349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Advent Vision Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.873.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI, né le 07 novembre 1968 à Messancy, Belgique, résidant au 42, rue de la Gendarmerie, Rodange, Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012016418/19.

(120020345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

AIR.CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.818.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR.CA S.A.
HRT FIDALUX S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012016419/12.

(120020358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.632.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L - 1258 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jérôme FORIEL-DESTEZET, avec adresse privée au 6-10 rue de la Cure, Bâtiment C, F -75016 Paris, aux fonctions d'administrateur.
- Monsieur Christian FORIEL-DESTEZET, avec adresse privée au 89 rue Docteur Edmond Locard, F - 69005 Lyon, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2012.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Réviseur d'Entreprise:

- DELOITTE S.A., Réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2012.

AKILA FINANCE S.A.
16, rue J.P. Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2012016420/24.

(120020362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 31 janvier 2012

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016424/12.

(120020153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Alapco Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.978.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. ALAPCO REAL ESTATE DEVELOPMENT, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage dénoncé le 31 décembre 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Carole BESCH, premier juge, et liquidateur Maître Cathy EHRMANN-BARDA avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 février 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Cathy EHRMANN-BARDA
Le liquidateur

Référence de publication: 2012016422/19.

(120020264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.076.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 25 janvier 2012

En date du 25 janvier 2012, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Monsieur Michel RAFFOUL en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2012 et ce pour la durée de son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1^{er} février 2012.

ALCANTARA ENGINEERING S.A.

Signature

Référence de publication: 2012016423/16.

(120020020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Aloha, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4953 Hautcharage, 13, Cité Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 116.392.

—
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016425/9.

(120019802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 107.260.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016428/10.

(120020405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Triangle Digital INX Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.554.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 24 janvier 2012 que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué suivants ont été renouvelés pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Kotaro Morita, né le 17 octobre 1955 à Kyoto, Japon, ayant son adresse professionnelle au 150, North Martingale Road, Suite 700, 60173, Schaumburg, Etats-Unis d'Amérique, administrateur.

- Monsieur Nicolas Sagalow, né le 29 septembre 1963 à Fontenay aux Roses, France, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Berlioz, 94400 Vitry-sur-Seine, France, administrateur et administrateur-délégué.

- Monsieur Richard C. Clendenning, né le 10 août 1950 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 150, North Martingale Road, Suite 700, 60173, Schaumburg, Etats-Unis d'Amérique, administrateur.

- Monsieur Bryce Thomas Kristo, né le 24 septembre 1954 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 150, North Martingale Road, Suite 700, 60173, Schaumburg, Etats-Unis d'Amérique, administrateur.

2. Il résulte également desdites résolutions que KPMG AUDIT, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, a été remplacée avec effet immédiat dans sa fonction de commissaire aux comptes par Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181, avec effet immédiat pour la revue des comptes annuels de la Société au 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012015663/33.

(120018595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016429/10.

(120020407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016430/10.

(120020409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

**Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Efeu Invest S.à r.l.).**

Capital social: EUR 151.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of December,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.788,

hereby represented by M^e Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2011.

2. PP LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,590.-with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.139,

hereby represented by M^e Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December and

3. Efeu LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.922,

hereby represented by M^e Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholders, represented as above stated, requested the undersigned notary to document that the shareholders are all the shareholders of Efeu Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 844 of 23 April 2010, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151940 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last been amended by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg) dated 30 November 2011, not yet published.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To hear a special report prepared by an independent auditor for the purpose of the conversion of the Company into a société en commandite par actions.

2 To transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions.

3 To change the name of the Company to "Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A."

4 To convert the one hundred (100) class A1 ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by Triton Luxembourg GP into one hundred (100) class C ordinary shares of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its unlimited partnership interest in the Company as associé commandité.

5 To convert the nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-seven (9,749,897) class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary shares and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by Efeu LuxCo S.à r.l. into nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-seven (9,749,897) class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary shares and seventytwo thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its limited liability in the Company as actionnaire commanditaire.

6 To convert the three million seven hundred fifty thousand three (3,750,003) class A2 ordinary shares, four hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven (416,667) class A3 ordinary shares and twentyseven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) class B2 preferred shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by PP LuxCo 1 S.à r.l. into three million seven hundred fifty thousand three (3,750,003) class A2 ordinary shares, four hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven (416,667) class A3 ordinary shares and twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) class B2 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its limited liability in the Company as actionnaire commanditaire.

7 To convert the seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares and twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) class B2 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société en commandite par actions into redeemable preferred shares having such rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per item 9 of this agenda.

8 To acknowledge the termination of the mandate of the Company's managers and to approve the appointment of Triton Luxembourg GP as sole manager of the Company under the form of a société en commandite par actions.

9 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted pursuant to the items 1 to 8 of this agenda, but without changing the corporate object.

10 To appoint the members of the supervisory board of the Company under the form of a société en commandite par actions and to determine the duration of their mandate.

11 Miscellaneous.

and have requested the undersigned notary to record the following resolutions they have adopted:

First resolution

The shareholders resolved to transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions with immediate effect and without creating a new legal entity or affecting the legal existence or personality of the Company in any manner.

The current financial year which began on the first day of October 2011 will end on the last day of December 2011.

The shareholders resolved to continue the current business of the Company, with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 20 December 2011, which shall remain attached to the present deed.

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, a report has been prepared by KPMG Luxembourg S.à r.l., approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and signed by Philippe Meyer, on 22 December 2011, which will remain attached to the present deed.

Said report provides the following conclusions: "Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in the context of the transformation of the Company into a S.C.A does not correspond at least to the number and par value of the shares, increased by the share premium, to be issued in consideration."

Second resolution

The shareholders resolved to change the name of the Company to "Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A."

Third resolution

The shareholders resolved to convert the one hundred (100) class A1 ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by Triton Luxembourg GP into one hundred (100) class C ordinary shares of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its unlimited partnership interest in the Company as associé commandité.

Fourth resolution

The shareholders resolved to convert the nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-seven (9,749,897) class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary shares and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by Efeu LuxCo S.à r.l. into nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninetyseven (9,749,897) class A1 ordinary shares, one million eighty-three thousand three hundred thirty-three (1,083,333) class A3 ordinary shares and seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its limited liability in the Company as actionnaire commanditaire.

Fifth resolution

The shareholders resolved to convert the three million seven hundred fifty thousand three (3,750,003) class A2 ordinary shares, four hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven (416,667) class A3 ordinary shares and twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) class B2 preferred shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by PP LuxCo 1 S.à r.l. into three million seven hundred fifty thousand three (3,750,003) class A2 ordinary shares, four hundred sixteen thousand six hundred sixty-seven (416,667) class A3 ordinary shares and twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) class B2 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société en commandite par actions in representation of its limited liability in the Company as actionnaire commanditaire.

Sixth resolution

The shareholders resolved to convert the seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 preferred shares and twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) class B2 preferred shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société en commandite par actions into redeemable preferred shares having such rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per the eighth resolution.

Seventh resolution

The shareholders acknowledged the termination of the mandate of the Company's managers with immediate effect and resolved to approve the appointment of Triton Luxembourg GP as sole manager of the Company under the form of a société en commandite par actions with immediate effect.

Eighth resolution

The shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the conversion of the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions and the above resolutions, but without changing the corporate object.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among Triton Luxembourg GP, as unlimited partner(s) (associé(s) commandité(s)) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred fifty-one thousand euros (EUR 151,000) divided into:

(i) nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninety-seven (9,749,897) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"),

(ii) three million seven hundred fifty thousand three (3,750,003) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares"),

(iii) one million five hundred thousand (1,500,000) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares"), (collectively the "Class A Ordinary Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders"); and

(iv) seventy-two thousand two hundred twenty-two (72,222) class B1 redeemable preferred shares (the "Class B1 RPS"), and (v) twenty-seven thousand seven hundred seventy-eight (27,778) class B2 redeemable preferred shares (the "Class B2 RPS"), (collectively the "RPS") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "RPS Shareholders"); and

(vi) one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class C Shareholders").

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The RPS are redeemable in accordance with these Articles of Incorporation and the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share of any class of shares entitles to one vote.

The Class A Ordinary Shares, RPS and Class C Shares will be in the form of registered shares.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The Class A Ordinary Shares, the RPS and the Class C Shares may only be transferred subject to the terms of these Articles of Incorporation and/or additional terms and conditions to these Articles of Incorporation that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with these Articles of Incorporation and any such additional terms and conditions.

Without prejudice to the generality of the foregoing and any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, the Class C Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly.

Any Transfer of Class A Ordinary Shares, RPS and Class C Shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

In respect of the capital increase, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager(s) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares, Redemption of Shares. In accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the RPS subject however to the conditions as set out below.

The Company shall redeem all but not part of the RPS then in issue at the latest on 23 December 2036 (the "Maturity Date").

In each case, the redemption of the RPS can only be made by using

(l) the lower of Available Funds as at (i) the end of the last financial year or (ii) the time of redemption, where Available Funds represent, at the time of their determination, (a) the result of the last financial year and (b), where applicable, the result of the current financial year at the time of redemption, increased by the amount of the profits carried forward and free reserves (including any share premium) reduced by (a) the amount of the losses carried forward and (b), where applicable, the losses of the current financial year at the time of redemption (if not yet taken into consideration) and (c) reserves that are required and may not be distributed by law or the Articles of Incorporation (the "Available Funds") or (II) the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Each RPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate of (i) the par value and premium paid upon subscription of said RPS (to the extent not already returned to the RPS Shareholders), and (ii) any Preferred Dividend as defined in Article 31 of the articles of Incorporation accrued but not yet declared on the redeemed RPS at the time of redemption (the "Redemption Price"), provided, however, that unless a new issue is made for the purpose of such redemption or the Company has sufficient Available Funds at the Maturity Date, the aggregate Redemption Price of all RPS then in issue shall be reduced to match (without any other compensation for the holders of RPS) the full amount of the Available Funds at the Maturity Date.

The Company may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full).

The Manager(s) is/are irrevocably authorised and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

- (i) effect the redemption of the RPS by the Company; and
- (ii) the completion of all related actions, at all times, in the manner and to the extent permitted by these Articles of Incorporation and the Laws.

The redeemed RPS shall be cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. - Manager(s), Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Triton Luxembourg GP (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class C Shares of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager(s) to be removed shall have a veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement, provided however that such veto right is exercised in compliance with the obligations of the Manager under any shareholders' agreement that may be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager(s). The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its(their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. The Manager(s) shall be entitled to be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any

person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the Manager(s) - Indemnification. The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager(s). In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board / Approved Auditor. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

In case an approved auditor must be appointed, the Supervisory Board shall continue to exercise all powers conferred upon the Supervisory Board by the Laws and/or the Articles of Incorporation other than the audit of the Company.

The approved auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment. They may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three and no more than seven members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, which may not exceed six (6) years, provided always that:

(i) for so long as Class A1 Ordinary Shares and Class B1 RPS are in issue, two (2) members of the Supervisory Board shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A1 Ordinary Shares and Class B1 RPS (the "Class A Members"); and

(ii) for so long as Class A2 Ordinary Shares and Class B2 RPS are in issue, one (1) member of the Supervisory Board shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A2 Ordinary Shares and Class B2 RPS (the "Class B Member").

Members of the Supervisory Board who are neither Class A

Members nor Class B Members shall be referred to as the "External Members".

The members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, provided however that a Class A Member, a Class B Member or an External Member may only be replaced by a Member of the same class appointed in accordance with this Article 16. Each member of the Supervisory Board may as well resign.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time and/or as may be required under any shareholders' agreement made between the Company and its shareholders from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. If and for so long as the Supervisory Board is composed of External Members, the Supervisory Board shall appoint a chairman (the "Chairman"), who shall be (i) chosen among the External Members upon proposal by a majority of the holders of Class A1 Ordinary Shares and Class B1 RPS and

(ii) elected with the affirmative vote of a majority of the members of the Supervisory Board, including at least the Class A Members and the Class B Member, provided however that if no election is made within twelve (12) weeks as from the submission of a short list of candidates to the Supervisory Board, the Chairman shall be elected at the simple majority of the members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

Subject to the following, a quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. If Class A and Class B Members have been appointed a quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least one Class A Member and one Class B Member. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required under a shareholders' agreement made between the Company and its shareholders, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the last Wednesday of May at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager(s) or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and

- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company’s Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company’s Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the affirmative vote of shareholders representing more than three quarters of the capital shall be required to adopt resolutions.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Ordinary Shares, RPS and Class C Shares.

In the event of a payment of dividends, such dividends will be apportioned to the shareholders as follows:

(a) first, each holder of RPS shall be entitled to receive, each time *pari passu*, a preferred cumulative dividend (the “Preferred Dividend”) in an amount corresponding, for each financial year, to ten percent (10%) of the sum of (i) its total contribution made to the Company to subscribe for his RPS (i.e. nominal value plus share premium paid in, if any) and (ii) any accumulated but unpaid Preferred Dividend of past financial years;

(b) second, the holders of Class A Ordinary Shares and Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distributions each time *pari passu* and *pro rata* to their shareholding in the Company;

it being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of RPS at the next dividend distribution in the manner described in (a) above.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the RPS Shareholders, the Class A Shareholders and the Class C Shareholders. The Manager(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the RPS Shareholders will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to:

- (i) their accrued and unpaid Preferred Dividend, if any;
 - (ii) the reimbursement of the share capital and share premium subscribed by them;
- all to the extent not previously declared, paid or otherwise returned to the RPS Shareholders.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, and after payments with regard to the RPS or deposit of any funds to that effect, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Ordinary Shares and the holders of the Class C Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law, Definitions

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Ninth resolution

The shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the supervisory board and further resolved to elect the following for a period of six (6) years:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961, in Hilversum (The Netherlands), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr Heiko Dimmerling, born 13 January 1970, in Fulda (Germany), with professional address at 20, Schillerstrasse, D-60313, Frankfurt, Germany;
- Ms Eloïse Kaunan, born on 5 January 1980, in Abidjan (Ivory Coast), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the persons appearing, known to the notary by surname(s), first name(s), civil status(es) and residenc(es), the said proxyholder(s) signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1 Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.788,

représentée par la présente par M^e Marc FRANTZ, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2011.

2 PP Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.590,-, dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2967 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.139,

représentée par la présente par Me Marc FRANTZ, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2011 et

3 Efeu LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est situé au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.922,

représentée par la présente par M^e Marc FRANTZ, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2011.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Les associés, représentés comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'acter que les associés sont tous les associés de Efeu Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 844 du 23 avril 2010, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.940 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 novembre 2011, non encore publié.

Les associés, représentés comme décrit ci-dessus, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Présentation d'un rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprises agréé aux fins de la conversion de la Société en une société en commandite par actions.

2 Transformation de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions.

3 Changement de la dénomination sociale de la société en «Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.».

4 Conversion de cent (100) parts sociales ordinaires de catégorie A1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par Triton Luxembourg GP en cent (100) actions ordinaires de catégorie C de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement illimité dans la Société en tant qu'associé commandité.

5 Conversion de neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.897) parts sociales ordinaires de catégorie A1, un million quatre-vingt trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) parts sociales préférentielles de catégorie B1, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par Efeu LuxCo S.à r.l. en neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.897) actions ordinaires de catégorie A1, un million quatre-vingt trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) actions ordinaires de catégorie A3 et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) actions préférentielles de catégorie B1, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement limité dans la Société en tant qu'actionnaire commanditaire.

6 Conversion de trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) parts sociales ordinaires de catégorie A2, quatre cent seize mille six cent soixante-sept (416.667) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) parts sociales préférentielles de catégorie B2, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par PP LuxCo 1 S.a r.l. en trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) actions ordinaires de catégorie A2, quatre cent seize mille six cent soixante-sept (416.667) actions ordinaires de catégorie A3 et vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions préférentielles de catégorie B2, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement limité dans la Société en tant qu'actionnaire commanditaire.

7 Conversion de soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) actions préférentielles de catégorie B1 et vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions préférentielles de catégorie B2, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en actions préférentielles rachetables ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société suite à leur refonte suivant le point 9 du présent ordre du jour.

8 Prise d'acte du terme du mandat des gérants de la Société et approbation de la nomination de Triton Luxembourg GP en tant que gérant unique de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions.

9 Refonte intégrale des statuts de la Société aux fins de refléter les résolutions à adopter conformément aux points 1 à 8 du présent ordre du jour, mais sans modifier l'objet social.

10 Nomination des membres du conseil de surveillance de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions et détermination de la durée de leur mandat.

11 Divers.

Et ont requis le notaire soussigné d'acter que les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les associés ont décidé de transformer la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions avec effet immédiat et sans créer une nouvelle entité ou affecter l'existence légale ou la personnalité morale de la Société de quelque manière que ce soit.

L'exercice social actuel qui a commencé le premier jour d'octobre 2011 s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

Les associés ont décidé de continuer les activités en cours de la Société, avec tout son actif et tout son passif tel qu'indiqué dans le bilan intérimaire du 20 décembre 2011, qui restera annexé au présent acte.

En accord avec les articles 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport a été préparé par KPMG Luxembourg S.à r.l., cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et signé par Philippe Meyer, le 22 décembre 2011, qui restera annexé au présent acte.

Ledit rapport comporte les conclusions suivantes: «Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport qui dans le contexte de la transformation de la Société en S.C.A. correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions, augmenté de la prime d'émission, à émettre en contrepartie.»

Seconde résolution

Les associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la société en «Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.».

Troisième résolution

Les associés ont décidé de convertir les cent (100) parts sociales ordinaires de catégorie A1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émise par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par Triton Luxembourg GP en cent (100) actions ordinaires de catégorie C de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement illimité dans la Société en tant qu'associé commandité.

Quatrième résolution

Les associés ont décidés de convertir les neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.897) parts sociales ordinaires de catégorie A1, un million quatre-vingt trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) parts sociales préférentielles de catégorie B1, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par Efeu LuxCo S.à r.l. en neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.897) actions ordinaires de catégorie A1, un million quatre-vingt trois mille trois cent trente-trois (1.083.333) actions ordinaires de catégorie A3 et soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) actions préférentielles de catégorie B1, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement limité dans la Société en tant qu'actionnaire commanditaire.

Cinquième résolution

Les associés ont décidé de convertir les trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) parts sociales ordinaires de catégorie A2, quatre cent seize mille six cent soixante-sept (416.667) parts sociales ordinaires de catégorie A3 et vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) parts sociales préférentielles de catégorie B2, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par PP LuxCo 1 S.à r.l. en trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) actions ordinaires de catégorie A2, quatre cent seize mille six cent soixante-sept (416.667) actions ordinaires de catégorie A3 et vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions préférentielles de catégorie B2, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en représentation de son engagement limité dans la Société en tant qu'actionnaire commanditaire.

Sixième résolution

Les associés ont décidé de convertir les soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) actions préférentielles de catégorie B1 et vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions préférentielles de catégorie B2, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions en actions préférentielles rachetables ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société suite à leur refonte conformément à la huitième résolution.

Septième résolution

Les associés ont décidé de prendre acte du terme du mandat des gérants de la Société avec effet immédiat et ont décidé d'approuver la nomination de Triton Luxembourg GP en tant que gérant unique de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions avec effet immédiat.

Huitième résolution

Les associés ont décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions et les résolutions ci-dessus, mais sans modifier l'objet social.

Les statuts de la Société sont dès à présent rédigés de la manière suivante:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg GP, associé(s) commandité (s), et le(s) actionnaire(s) commanditaire(s), une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, le cas échéant, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à cent cinquante et un mille euros (EUR 151.000), représenté par:

(i) neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt dix-sept (9.749.897) actions ordinaires de catégorie A1 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A1»),

(ii) trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) actions ordinaires de catégorie A2 (les «Actions Ordinaires de Catégories A2»),

(iii) un million cinq cent mille (1.500.000) actions ordinaires de catégorie A3 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A3»),

(ensemble les «Actions Ordinaires de Catégorie A») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(iv) soixante-douze mille deux cent vingt-deux (72.222) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 (les «APR de Catégorie B1»), et

(v) vingt-sept mille sept cent soixante dix-huit (27.778) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 (les «APR de Catégorie B2»),

(ensemble les «APR»), qui seront détenues par actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'APR»); et

(vi) cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie C»).

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

Les APR sont rachetables conformément aux présents Statuts et aux Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé

pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action de toute catégorie d'actions donne droit à une voix.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les APR et les Actions de Catégorie C seront nominatives.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Les Actions Ordinaires de Catégories A, les APR et les Actions de Catégories C peuvent seulement être cédées sous réserve des dispositions des présents Statuts et/ou des modalités et conditions supplémentaires à ces Statuts qui peuvent être convenues par la Société et ses actionnaires par écrit dans un pacte d'actionnaires, telles que, sans limitation, toute restriction de cession, toutes dispositions relatives à la sortie conjointe ou à la cession forcée. Les cessions d'actions doivent être effectuées en conformité avec les Statuts et ces modalités et conditions supplémentaires.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède et de toutes modalités et conditions supplémentaires qui peuvent être convenues par écrit par la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires, les Actions de Catégories C peuvent uniquement être transférées à condition que les actionnaires (i) approuvent ce transfert conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, le cas échéant, quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant ou Gérants de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

Toute Cession d'Actions Ordinaires de Catégorie A, d'APR ou d'Actions de Catégorie C en violation des présents Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre sera inopposable à la Société.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action constitue une acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Émis. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Dans le cadre d'une augmentation de capital, les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

Art. 8. Acquisition de ses propres actions, Rachat d'actions. Conformément aux et sous réserve des dispositions de l'article 49-8 de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut décider de racheter tout ou partie des APR sous réserve cependant des conditions énoncées ci-dessous.

La Société devra racheter la totalité et non une partie des APR émises au plus tard le 23 décembre 2036 (la «Date d'Échéance»).

Dans chaque cas, le rachat des APR peut être uniquement effectué en employant (I) les Fonds Disponibles (i) à la fin de l'année sociale précédente ou (ii) à la date du rachat, suivant lequel de ces deux montants est le moins élevé, les Fonds Disponibles signifiant, à la date de leur détermination, (a) le résultat de l'année sociale précédente et (b) si applicable, le résultat de l'année sociale en cours à la date du rachat, augmenté du montant des profits reportés et des réserves disponibles (y compris toute prime d'émission) réduit par (a) le montant des pertes reportées et (b) si applicable, les pertes de l'année sociale en cours à la date du rachat (si elles n'ont pas encore été prises en considération) et (c) les

réserves requises et ne pouvant pas être distribuées en application de la loi ou des Statuts (les «Fonds Disponibles») ou (II) le produit d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

Chaque APR devra être rachetée pour un montant correspondant à la somme de (i) la valeur nominale et la prime d'émission payées pour la souscription des dites APR (dans la mesure où elle n'a pas déjà été remboursée aux Actionnaires d'APR) et (ii) tout Dividende Préférentiel tel que défini à l'article 31 des Statuts dû mais non encore déclaré sur les APR rachetées à la date du rachat (le «Prix de Rachat»), à la condition cependant que, à moins qu'il ne soit procédé à une nouvelle émission dans le cadre d'un tel rachat ou que la Société n'ait des Fonds Disponibles d'un montant suffisant à la Date d'Échéance, le montant total du Prix de Rachat de toutes les APR émises devra être réduit afin de correspondre (sans aucune autre compensation pour les détenteurs des APR) au montant total des Fonds Disponibles à la Date d'Échéance.

La Société pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité).

Le Gérant ou les Gérants est/sont irrévocablement autorisés à et ont le pouvoir de prendre toutes mesures afin de signer tous documents et faire et exécuter tous actes au nom de la Société qui sont nécessaires afin:

- (i) d'opérer le rachat des APR par la Société; et
- (ii) de mener à bien toutes actions y relatives, à tout moment, de la manière et dans la mesure autorisées par les présents Statuts et les Lois.

Les APR rachetées seront annulées par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre III. - Gérant(s), Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par Triton Luxembourg GP (le «Gérant») en sa ou en leur qualité d'associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie C de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer ont, en leur capacité d'associé-commandité de la Société, un droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement, à condition cependant qu'un tel droit de veto soit exercé en accord avec les obligations du Gérant conformément à tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre la Société et ses actionnaires de temps à autre.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant ou des Gérants Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemniserà le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance / Réviseur d'Entreprises Agréé. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par des réviseurs d'entreprises agréés, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Dans le cas où un réviseur d'entreprise agréé doit être nommé, le Conseil de Surveillance continuera d'exercer tous les pouvoirs accordés au Conseil de Surveillance selon les Lois et/ou les Statuts autre que la vérification des comptes de la Société.

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils ne peuvent de par la loi être révoqués que pour motifs graves ou d'un commun accord.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois et au plus sept membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans, à condition dans tous les cas que:

(i) aussi longtemps que des Actions Ordinaires de Catégorie A1 et des APR de Catégorie B1 sont émises, deux (2) membres du Conseil de Surveillance seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A1 et d'APR de Catégorie B1 (les «Membres de Catégorie A»), et

(ii) aussi longtemps que des Actions Ordinaires de Catégorie A2 et des APR de Catégorie B2 sont émises, un (1) membre sera nommé à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A2 et d'APR de Catégorie B2 (le «Membre de Catégorie B»),

Les Membres qui ne sont ni des Membres de Catégorie A, ni des Membres de Catégorie B sont dénommés les «Membres Externes».

Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires, à condition toutefois qu'un Membre de Catégorie A, un Membre de Catégorie B ou un Membre Externe ne puisse être remplacé que par un Membre de la même catégorie nommé en vertu du présent article 16. Chaque membre du Conseil de Surveillance peut pareillement se démettre de ses fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre et/ou en vertu des dispositions impératives d'un pacte d'actionnaires conclu entre la Société et ses actionnaires de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Si et aussi longtemps que le Conseil de Surveillance sera composé de Membres Externes, le Conseil de Surveillance choisira un président (ciaprès le «Président») qui sera (i) choisi parmi les Membres Externes sur proposition de la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A1 et d'APR de Catégorie B1 et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des membres, y compris au moins les Membres de Catégorie A et le Membre de Catégorie B, à condition toutefois que si aucun choix n'est fait dans les douze (12) semaines à compter de la présentation d'une liste restreinte de candidats au Conseil de Surveillance, le Président sera élu à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Membres est présente ou représentée. Si des Membres de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Surveillance est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Membre de Catégorie A et un Membre de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises par un pacte d'actionnaire conclu entre la Société et ses actionnaires, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. En cas d'égalité de voix, la voix du Président sera prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être con-signée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le vote affirmatif des actionnaires représentant plus des trois quarts du capital sera exigé pour adopter les résolutions.

Lorsque les droits d'une catégorie particulière d'actions sont affectés, les conditions de quorum et de majorité applicables doivent être remplies pour chaque catégorie d'actions.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Art. 28. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires de Catégorie A, d'APR et de Catégorie C.

En cas de paiement de dividendes, ces dividendes seront répartis entre les actionnaires de la manière suivante:

(a) premièrement, chaque détenteur d'APR aura droit à recevoir, à chaque fois pari passu, un dividende cumulatif préférentiel (le «Dividende Préférentiel») d'un montant correspondant, pour chaque exercice social, à dix pour cent (10%) de la somme de (i) de son apport total fait à la Société pour souscrire ses APR (i.e. valeur nominale plus prime d'émission payée, s'il y en a), et (ii) tout Dividende Préférentiel accumulé mais impayé des exercices sociaux précédents;

(b) deuxièmement, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et d'Actions de Catégorie C auront droit à recevoir le reste des sommes disponibles pour les distributions à chaque fois pari passu et au pro rata de leur participation dans la Société;

étant entendu qu'à la fin de chaque exercice social, en cas d'absence de bénéfices distribuables ou en cas de non distribution de dividendes pour cet exercice social, le Dividende Préférentiel sera accumulé et payé aux détenteurs d'APR à la prochaine distribution de dividendes selon la manière décrite ci-dessus.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires d'APR, aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C. Le Gérant ou les Gérants fixe la date du versement de ces avances de paiement.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les Actionnaires d'APR auront droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à:

- (i) leurs Dividendes Préférentiels dus et non encore payés, s'il y en a;
- (ii) le remboursement du capital social et de la prime d'émission souscrits par eux;

le tout dans la mesure où cela n'a pas été précédemment déclaré, payé ou autrement reversé aux Actionnaires d'APR.

Après paiement ou constitution d'une provision pour toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de la liquidation, et après les paiements relatifs aux APR ou le versement de fonds à cet effet, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie C de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Neuvième résolution

Les associés ont décidé de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et aussi décidé de nommer les personnes suivantes pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961, à Hilversum (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Monsieur Heiko Dimmerling, né le 13 janvier 1970, à Fulda (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 20, Schillerstrasse, D60313, Francfort, Allemagne;
- Madame Eloïse Kaunan, née le 5 janvier 1980, à Abidjan (Côte d'Ivoire), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes connu(s) du notaire soussigné par nom(s), prénom(s) usuel(s), état(s) et demeure(s), le prédit(s) mandataire(s) a(ont) signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2011. Relation: RED/2011/2981. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012794/1137.

(120014774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Solideal Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015636/10.

(120018613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**SGC Investments Luxembourg, Société Anonyme Soparfi,
(anc. La Rose S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.802.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015618/11.

(120018614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Sigma Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Sassoli Group International S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.745.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015625/11.

(120018217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Stonecreek Technologies Inc., Société Anonyme.

Capital social: CAD 192.730,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015609/11.

(120018175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Stratus Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.645.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015611/10.

(120018556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

SB Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012015614/14.

(120018483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Seabream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015601/11.

(120018186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Alpha Industrial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 129.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 janvier 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012015705/12.

(120018316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

A.C.C.S. S.A., Alternative Communication Cabling Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6961 Senningen, 22, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 89.001.

L'an deux mille douze; le seize janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ALTERNATIVE COMMUNICATION CABLING SERVICE S.A., en abrégé A.C.C.S. S.A.», établie et ayant son siège social à L-6961 Senningen, 22, rue du Château, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1555 du 29 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Francis BARDAXOGLU, demeurant à B-1020 Bruxelles, 47, avenue du Frêne.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur s'été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Francis BARDAXOGLU, né le 5 juin 1958 à Etterbeek (B), demeurant à B-1020 Bruxelles, 47, avenue du Frêne.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. SASSEL, L. FELICETTI, F. BARDAXOGLU, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 24 janvier 2012. Relation: REM/2012/78. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 janvier 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012015708/53.

(120018308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

AEPF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.781.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 novembre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 décembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012015707/13.

(120018481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012015710/13.

(120018497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.003.

Statuts coordonnés, suite à de l'acte complémentaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012015711/13.

(120018555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.004.

Statuts coordonnés, suite à de l'acte complémentaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012015712/13.

(120018505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.008.

Statuts coordonnés, suite à de l'acte complémentaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012015713/13.

(120018507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Die Bodenleger S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bodendienstleistungen Schmidt S.à r.l.).**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.505.

Im Jahre zweitausendundzweifel, am achtzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Rainer LENTES, Bodenleger, wohnhaft in D-54294 Trier, Trierweilerweg 44.

Welcher Komparent erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BODEN-DIENSTLEISTUNGEN SCHMIDT S.à r.l. mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. April 2010, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 1435 vom 13. Juli 2010, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) vollständig eingezahlt.

Dies erläutert, hat der Komparent den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft umzuändern in „DIE BODENLEGER S.à r.l.“ und dementsprechend Artikel 4 der Satzung umzuändern wie folgt:,,

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „DIE BODENLEGER S.à r.l.“.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt Herrn Rainer LENTES für unbestimmte Zeit als administrativen Geschäftsführer zu ernennen. Herr Wolfgang SCHMIDT, Kaufmann, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Entenweg 20, wird für unbestimmte Zeit als technischer Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer gegenüber Dritten verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. LENTES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 24 janvier 2012. Relation: REM/2012/80. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 27. Januar 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012015714/37.

(120018296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Finprema Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.667.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the seventh day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The company Fingen S.p.A., with registered office at I-00187 Roma (Italy), 54, Via Marche, registered with the "Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Roma" under number 04507540153,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Finprema Luxembourg S.à.r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 157667, was incorporated by a deed before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 10, 2010, published at the Memorial C number 363 of February 23, 2011 (the "Company").
- 2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.
- 3) That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the Company.
- 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
- 10) That all the sharequotas of the dissolved company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze.

Le sept décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société Fingen S.p.A., avec siège à I-00187 Rome (Italie), 54, Via Marche, enregistrée auprès du «Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Roma» sous le numéro 04507540153,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "Finprema Luxembourg S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 157667, a été constituée suivant acte reçu de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 363 du 23 février 2011, (la "Société").
- 2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.
- 3) Que la comparante est détentrice de toutes les parts sociales de la Société.
- 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012

Référence de publication: 2012012827/97.

(120015314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63614 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2012015724/12.

(120018251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.623.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 novembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012015727/13.

(120018466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 128.479.775,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU

DDR CORP., une société régie par les lois des Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 33000, Enterprise Parkway Beachwood, 44122 Ohio, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2011.

Laquelle procuration est annexée l'acte de constitution de la société référencé sous le numéro 63614 reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 30 décembre 2011 et enregistré à Luxembourg A.C. le 4 janvier 2012 Relation: LAC/2012/601.

La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro N° 120854

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que la dénomination et l'adresse de l'Associé Unique de la Société ont erronées dans la version française et dans la version anglaise de l'acte et qu'il convient de lire ce qui suit:

Version anglaise:

"[...] DDR Corp., a company incorporated under the laws of the United-States of America, having its registered office at 33000 Enterprise Parkway Beachwood, 44122 Ohio."

Version française:

«[...] DDR Corp., une société régie par les lois des États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 33000 Enterprise Parkway Beachwood, 44122 Ohio.»

Qu'en conséquence il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartient

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3254. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 JAN. 2012.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2012015723/37.

(120018246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Rosarito Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.967.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 30 janvier 2012

En remplacement de Madame Nancy BLEUMER, gérante de catégorie B démissionnaire, Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Vénézuéla), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Rosarito Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012016170/16.

(120019529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.